



1) Composition

- 1 membre du Comité Directeur
- Le conseiller technique sportif
- 7 membres maximum élus par le Comité Directeur

2) Attributions

- Propose et conseille le bureau et le Comité Directeur sur la politique sportive du Comité Régional
- Propose les sélections pour les championnats de France et les criteriums nationaux par délégation du Comité Directeur et toutes les épreuves comportant une sélection régionale

3) Conditions

- Chaque candidat se présente au niveau d'une arme
- 2 représentants par arme au minimum

4) Fonctionnement

- Peut créer si nécessaire des sous-commissions par arme
- Élit son président parmi ses membres (hors CTS)

COMMISSION DES ÉDUCATEURS

1) Composition

- 1 membre du Comité Directeur
- Le conseiller technique sportif
- 7 membres maximum élus par le Comité Directeur

2) Attributions

- Propose et conseille le bureau et le Comité Directeur sur la politique de formation
- Prépare et organise les sessions d'examens diplômes fédéraux de son niveau et contrôle l'exercice de leurs fonctions par les enseignants et les éducateurs exerçant dans le périmètre du Comité Régional

3) Conditions

- Niveau minimum d'éducateur fédéral ou qualification en matière d'éducation à définir

4) Fonctionnement

- Élit son président parmi ses membres (hors CTS)

COMMISSION D'ARBITRAGE

1) Composition

- 1 membre du Comité Directeur
- Le conseiller technique sportif
- 7 membres maximum élus par le Comité Directeur
- 1 représentant de la Commission des éducateurs
- 1 représentant de la Commission d'armes

2) Attributions

- Propose et conseille le bureau et le Comité Directeur sur la formation des arbitres
- Attribue les diplômes d'arbitres régionaux et contrôle la compétence et l'activité des arbitres régionaux exerçant dans le périmètre du Comité Régional
- Exerce toutes les attributions dévolues à la CRA par le Règlement National de l'arbitrage et gère les relations avec la CNA

3) Conditions

- Niveau d'arbitre régional à 1 arme
- 1 arbitre régional en activité par arme au minimum

4) Fonctionnement

- Élit son président parmi ses membres (hors CTS)

COMMISSION DE DEVELOPPEMENT

1) Composition

- 1 membre du Comité Directeur
- Le conseiller technique sportif
- Les Assistants Techniques Régionaux
- 1 représentant de chaque Comité Départemental
- 2 membres élus par le Comité Directeur

2) Attributions

- Relayer auprès des clubs la politique fédérale et du celle du Comité Régional en matière de développement de la pratique de l'escrime sous toute ces formes,
- Soutenir les clubs, groupement d'employeur dans la mise en place de leurs projets: création ou mutualisation d'emploi, accompagnement à l'emploi (formation professionnelle)
- Mettre en relation les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi
- Orienter vers les clubs, maîtres d'armes, les demandes d'intervention (scolaire, périscolaire, EHPAD, IME, cancer du sein, etc ...)

3) Conditions

4) Fonctionnement

- Élit son président parmi ses membres (hors CTS)

1) Composition

- Le Président du C.R.E.N.
- Le Conseiller Technique Sportif
- Le ou les cadres techniques responsables des entraînements
- Le professeur d'EPS coordonnateur du centre d'entraînement
- Le Proviseur ou son adjoint

2) Attributions

- Se prononce sur les admissions
- Evalue le fonctionnement

3) Conditions et fonctionnement

- Fixées par la convention tripartite

1) Composition

- 3 membres élus par le Comité Directeur
- Les membres d'honneur du Comité Régional sont membres de droit de cette commission

2) Attributions

- Veille à la régularité des élections et au respect des textes légaux et statutaires lors des opérations de vote par les organes dirigeants de la FFE et du Comité Régional
- Prononce les résultats

3) Conditions

- Ne pas être membre des organes dirigeants du C.R.E.N. ou candidat aux élections

1) Composition

- 1 membre du Comité Directeur
- Le médecin du Comité Régional
- Le Conseiller Technique Sportif

2) Attributions

- Veille à l'application des dispositions légales réglementaires et statutaires concernant les questions de santé
- Propose et conseille le Comité Directeur et le bureau sur les questions de santé

COMMISSION DE DISCIPLINE

1) Composition

- 3 membres élus par le Comité Directeur

2) Attributions

- Tous les buts et objectifs de cette commission sont définis dans le règlement intérieur de la Fédération Française d'Escrime, déclinés et adaptés sur le plan régional.

3) Conditions

- Ne pas être membre des organes dirigeants du C.R.E.N.